

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2014**

PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Marie-Laure BLANCHARD, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Laurence DORIER, Bernadette GIRARDEAU, Gérard MICONNET, Sophie MILLION, Philippe PERONNET, Sandra PRATS, Michel ROY.

Absent excusé : Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir Marie-Laure BLANCHARD) Michel LAUQUIN (pouvoir Jean-Paul DICONNE) Pierre RAGEOT (pouvoir Jocelyne CLEMENT) Stéphanie CARMILLET (pouvoir Sandra PRATS)

DESIGNATION DES DELEGUES A L'ELECTION SENATORIALE

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur l'élection sénatoriale qui aura lieu le dimanche 28 septembre et formé le bureau électoral, le conseil procède au vote des délégués :

Délégués : Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS , Gérard MICONNET sont élus par 15 voix et déclarent accepter leur mandat

Suppléants : Marie-Laure BLANCHARD, Laurence DORIER, Philippe PERONNET sont élus par 15 voix et déclarent accepter leur mandat.

GROUPEMENT DE COMMANDES

Après avoir entendu M. le Maire exposer qu'un groupement de commandes à caractère permanent est constitué par la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, pour l'achat matériel, matériaux de voirie, maintenance diverses, produits d'entretien, mobilier, formation de personnel etc... et après avoir pris connaissance du projet de convention établie entre la CACVB et la commune, le conseil décide d'adhérer à ce groupement de commandes et autorise le maire à signer la convention.

CONTRAT d'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le maire informe l'assemblée qu'un dispositif de contrat aidé existe pour recruter un agent à raison de 20 h ou 26 h par semaine, avec une prise en charge du coût par l'Etat pour les personnes âgées de 50 ans et plus.

Après discussion, le conseil décide de créer un poste avec ce dispositif et autorise le maire à signer le contrat correspondant.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire présente le devis établi par le SYDESL pour l'installation d'un foyer d'éclairage public, route de Pussey, pour une participation de 244,29 €. Le conseil donne son accord pour ce devis.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil accepte la modification budgétaire suivante :

Programmes toiture salle des fêtes + 5000 €, conditions financières retrait communauté de communes + 4 500 €, achat ordinateur+cuisinière école maternelle + 1000 €

Programme travaux de voirie – 7 000 € dépenses imprévues – 3 500 €

CLASSE ECOLE MATERNELLE

M. le Maire présente deux modifications apportées au projet de construction d'une classe à l'école maternelle. Le conseil décide de solliciter la DETR 2014 et une subvention au titre du ministère de l'intérieur pour cette opération.

PROGRAMME VOIRIE 2014

Le Conseil entend M. Manuel DESCHAMPS présenter le programme de voirie 2014 pour la réfection de la rue au Clerc, l'impasse du Gué et une réparation à effectuer sur la route de Sous-Chemin.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le 23 juin 2014, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire
J.P.DICONNE